

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 décembre 2023

Date de convocation : 12 décembre 2023

Date d'affichage des délibérations : 20 décembre 2023

L'an deux mil vingt et trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, CERCLERON Christophe, GOISNARD Gaëlle, HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude, JAN Eric, JANOT Anne, JAOUEN Nicole, LE BOT Robert, LE Dû Marie-Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, LE SAUX Roger, LUCAS Raphaëlle, MORVAN Tiphaine, PAVEC Brigitte, PERSON Patrice, PORHEL Alain, POULIQUEN Nathalie, SPRIET Benoît, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude,

Absents représentés : GRASSI Géraldine absente excusée ayant donné procuration à LUCAS Raphaëlle.
Absents excusés : VERBECQ Rosine, NEUNMANN Patrick,

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 25

N° 2023 / 06 / 003 : Vote des tarifs communaux pour l'année 2024

Comme chaque année à pareille époque, Mme Le Maire indique que l'on examine les tarifs municipaux applicables à partir du 1^{er} janvier prochain.

Concernant les tarifs liés au service scolaire :

Il est rappelé que les enfants de l'école Per Jakez Hélias prennent leur déjeuner au restaurant scolaire du Collège Louis Hémon, qui nous facture les repas commandés. Après une augmentation du prix d'achat du repas déjà conséquente au 1er janvier 2023 (3.85 € au lieu de 2.54 € en 2022), **nous devons à nouveau faire face à une nouvelle augmentation non négligeable pour arriver à un prix d'achat du repas à 4,10 € (soit +6.50%)**. Le tarif que la commune facture aux familles intègre ce prix et nos frais de personnel pour le service ; il était à 3,20 €/repas sur 2023.

La commission Finances réunie le 11/12/2023, propose les augmentations suivantes (sur la base d'une augmentation à **6.5% également**):

	Quotient familial	Tarif 2023	Tarif 2024	Variation pour 1 enfant inscrit tout le mois
Repas abonné	0 - 840	1.00 €	1.00 €	Sans changement
Repas abonné	841 – 1050	2.60 €	2.76 €	+2,72 €/mois
Repas abonné	1051 et +	3.20 €	3.40 €	+3,40 €/mois
Repas non abonné		5.75 €	6.12 €	+ 0,37 €/repas

Il est à noter que le dispositif du repas à 1 € ou 2,60 €, qui tient compte du quotient familial des familles, est en place depuis le 1^{er} janvier 2022 via une convention de financement avec l'Etat. Cette convention prend fin le 31 décembre 2024. Cette tarification sociale est susceptible de prendre fin si la convention de l'Etat n'est pas reconduite.

TARIFS de la GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

En 2020, il y a eu une augmentation de 1% (coût de la vie). Sur 2021 et 2022, il n'y avait pas eu d'augmentation. En 2023, une augmentation de 1.5%

Pour 2024, la commission finances réunie le 11/012/2023, propose une augmentation de 5% correspondant à l'inflation, selon le détail :

	Tarif 2023	Proposition 2024	Variation pour 1 enfant inscrit tous les jours sur 1 mois
le MATIN	1,70 €	1,78 €	+ 1,36 €/mois
le SOIR	2,75 €	2,88 €	+ 2,21 €/mois
MATIN et le SOIR (y compris le goûter)	4,20 €	4,41 €	+ 3,57 €/mois
Majoration pour dépassement horaire		3 € par quart d'heure entamé	

AUTRES TARIFS MUNICIPAUX pour 2024

DROITS DE PLACE

	Votes 2024
Livraison ou vente de matériel et outillage par camions semi-remorques, Place Charles De Gaulle	84,00
Marché alimentaire hebdomadaire	Forfait annuel = 110 € Forfait semestriel = 58 € (saisonnalité des produits) Tarif occasionnel = 1,1 € le ml
Foire mensuelle (le mètre linéaire)	Forfait annuel = 42 € Forfait semestriel = 21 € (saisonnalité des produits) Tarif occasionnel = 1,1 € le ml
Commerçants stationnant sur la Place de manière régulière, plusieurs fois par semaine	Forfait annuel 1 fois par semaine : 105 € 2 fois par semaine = 210 €
<u>Manèges forains</u> - lors des fêtes patronales (le mètre linéaire) - en dehors des fêtes patronales (par semaine) - petits cirques et petites attractions - cirques et attractions plus importantes	1,10 €/ ml 22,00 € / semaine 22,00 39,00

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERCANTS

Occupation pendant la période du 1er Mai au 30 septembre (le m2)	0,52€ / m2 / mois
Occupation à l'Année (le m2)	

LOCATION DES SALLES COMMUNALES ET DU MOBILIER

<u>SALLE DE REUNION étage MAIRIE</u> - Associations locales (à but non lucratif) - Associations ou organismes extérieurs	gratuit 52 € / jour
<u>SALLE DES FETES</u> - Réunion, assemblées générales, activités - Associations locales (à but non lucratif) - Associations ou organismes extérieurs - Demi-salle Supplément pour vidéo projecteur Personnel communal pour assurer la mise en place, pour débarasser ou nettoyer (toute heure commencée est due)	gratuit 157,00 84,00 16,00 33 €/heure
SALLE EX-MANPOWER (pour asso et organismes extérieurs)(location à l'heure - Toute tranche commencée est entière due)	20 €/heure

	Votes 2024
Location TY AR VUHEZ	
Bureaux pour usage professionnels (location à l'année)	10,50 €/m²/mois
Association de Pleyben (à but non lucratif)	
salle sans équipement	gratuit
vidéoprojecteur	16,00
visioconférence	63,00
vidéo et visio	73,00
forfait installation/désinstal	16,00
Associations extérieures, organisme, entreprises	
salle sans équipement journée	105,00
salle sans équipement 1/2 journ ou soirée	63,00
vidéoprojecteur	16,00
visioconférence	63,00
vidéo et visio	73,00
forfait installation/désinstal	16,00
Location visioconférence et vidéoprojecteur à la la salle Arvest et Salle des fêtes	
vidéoprojecteur	16,00
visioconférence	63,00
vidéo et visio	73,00
forfait installation/désinstal	166,00
Coworking - Cotisation mensuelle	16,00
Adhésion à l'EPN - Cotisation annuelle	21,00

GYMNASE DE KERVERN - Organismes Locaux banques, assurances, etc ...) - Association, organismes et personnes privés extérieurs	Si Arvest insuffisant, tarif location Arvest + 315 €
MOBILIER - Associations locales (à but non lucratif) - Table (par jour) - Chaise PVC (par jour) - prêt barnum (pour asso)	gratuit 4,00 €/ Table 2,00 € / chaise 8,00 € la table et la chaise si elles ne sont pas retournées dans un délais de 4 jours caution 500 €

CONCESSIONS FUNERAIRES

	Votes 2024
COLOMBARIUM	
- Cavurnes & minitombres (concession 15 ans)	472,00
-colombarium colonne (concession 15 ans)	472,00
CIMETIERE COMMUNAL	
- Concession de 2m ² (concession 15 ans)	168,00
- Concession de 4/5m ² (concession 15 ans) (PS : pas de tarif concession de 30 ans)	420,00
VACATIONS surveillances funéraires (fermeture cercueil, scellés,exhumation)	24,00

VOIRIE

BATEAUX TROTTOIRS (modif ou création à la Dde) des administrés)	
- enrobé	210 € ht/ le ml
- bicouche	168 € ht/ le ml

Subvention versée aux administrés pour participation au REVETEMENT des accès privés	
- participation au premier accès (empierement, goudronnage, revêtements...)	192,00

LIVRET DE FAMILLE duplicata	
Duplicata à l'exception des 1ères demandes en cas de naissance, mariage ou de divorce	20,00

PHOTOCOPIES pour dossiers spécifiques

Pour associations pleybennoises, gratuité pour 20 photocopies par an,
et au-delà tarifs ci-dessous

Recto A4	} <u>Noir et Blanc</u>	0,19
Recto verso A4		0,36
Recto A3		0,37
Recto verso A3		0,73
Recto A4	} <u>Couleur</u>	0,52
Recto verso A4		0,84
Recto A3		1,05
Recto verso A3		1,57

Réfection de clés	
Réfection de clé (sur organigramme autre que mairie)	100,00
Réfection de clé (sur organigramme mairie)	50,00
Réfection de clé (ordinaire)	10,00

Location main d'œuvre et matériel (aux communes voisines, EPCI, écoles)	Votes 2024
Main d'œuvre	31 €/H
Balayeuse (main d'œuvre en sus)	44 €/H
Utilitaire/véhicule léger avec chauffeur (main d'œuvre en sus)	14 €/H
Tracto pelle (main d'œuvre en sus)	31 €/H
Camion 19T (main d'œuvre en sus)	31 €/H
Nettoyeur haute pression (prorata horaire possible)	43 €/jour de 7H
débroussailleuse ou taille haie (prorata horaire possible) (main d'œuvre en sus)	79 €/jour de 7H
Tondeuse Iseki (main d'œuvre en sus)	21 €/H
Souffleur (main d'œuvre en sus) (prorata possible)	23 €/jour
Matériel entretien terrains enherbés (avec mirco tracteur et chauffeur)	
forfait défeutrage	180,00
forfait décompactage	693,00
forfait regarnissage (sans graines)	400,00
forfait regarnissage (avec graines)	914,00

Ventes à l'ARVEST ou autres ANIMATIONS	Votes 2024
Boissons	
Boissons sans alcool (25 cl)	1.5 €
Bière (25cl)	3.0 €
Bière (50cl)	5.0 €
Cidre (25 cl)	2.0 €
Cidre (50cl)	4.0 €
Cidre (bouteille)	6.0 €
Vin (verre)	1.5 €
Café	1.5 €
verre d'eau	gratuit
Crêpes (froment ou blé noir)	
Beurre	1.5 €
Chocolat	2.0 €
1 garniture	2.0 €
2 garnitures	3.0 €
3 garnitures	3.5 €
garnitures : Fromage, Jambon, Œuf	
Gobelet réutilisable (consigne)	1,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de valider toutes les propositions faites par les commissions. Ainsi, les tarifs ci-dessus indiqués sont applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Roger LE SAUX



Le Maire
Amélie CARO

